MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire. Elle est gratuite et à renouveler tous les ans.
Cette inscription donne droit à la possession d'une carte de lecteur.

Les documents à fournir :

Pour les mineurs :

- Une autorisation (à retirer à la bibliothèque) signée par l'un des parents (ou tuteur légal).
- Un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, etc.).

Pour les majeurs :

- Une pièce d'identité.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MÉDIATHÈQUE ANNE FRANK

Espace Victor Hugo
1er étage
Rue Ambroise Croizat
01 49 34 11 54
01 49 34 02 34

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi		14h30-19h
Mercredi	10h-12h	13h30-18h
Vendredi		14h30-18h
Samedi	10h-12h30	14h00-17h

HORAIRES D'ÉTÉ (JUILLET-AOUT)

Mardi	15h-18h
Mercredi	15h-18h
Jeudi	15h-18h
Vendredi	15h-18h
Samedi	10h-12h30

Edition novembre 2008

« Il n'y a peut-être pas de jours de notre enfance que nous ayons si pleinement vécus que ceux que nous avons cru laisser sans les vivre, ceux que nous avons passés avec un livre préféré … »

Marcel Proust

GUIDE DU LECTEUR

MÉDIATHÈQUE ANNE FRANK

VILLE DE DUGNY
Seine-Saint-Denis

Médiathèque
ANNE FRANK

L'établissement que nous connaissons s'est installé en 1987 à l'espace Victor Hugo, construit pour l'accueillir ainsi que d'autres services municipaux.

Il a pour missions principales de favoriser l'accès de tous au livre et à la culture, d'entretenir la pratique de la lecture en participant à la lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire dans le respect de la Charte de l'UNESCO.

Depuis 1987, beaucoup de changements sont intervenus : l'arrivée des CD, puis des DVD et depuis 10 ans, la gestion informatisée qui a allégé les opérations de prêt/retour et amélioré le travail des bibliothécaires (fini les milliers de fiches à classer) et donc augmenter leur disponibilité et la facilité de renseignement.
Des générations d'enfants et d'adultes ont notamment la possibilité d'y rencontrer des oeuvres (littéraires, musicales, cinématographiques) qui enrichissent leur vision du monde.
Ils participent ainsi à la vie culturelle de la ville, dans un lieu que nous espérons chaleureux et plein de trésors à lire, écouter, regarder.

Aujourd'hui, de nouvelles activités (dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale) sont proposées au sein de la médiathèque : l'atelier d'arts plastiques animé par un professeur qualifié, ouvert tous les mercredis et samedis après-midi aux enfants de 6 à 14 ans.
Et depuis peu, un espace multimédia permet la consultation d'Internet, favorisant l'initiation aux nouvelles technologies, gardant la bibliothèque inscrite dans son temps.

La médiathèque se veut pôle d'action culturelle et centre de ressources (culture, loisirs, vie pratique, information, formation permanente) où s'y côtoient les arts, les lettres, le spectacle vivant, les sciences et les techniques dans un environnement humain convivial facteur de lien social.

Le prêt Les services proposés

La médiathèque possède un fonds documentaire d'environ 45 000 ouvrages : des livres, des revues, des journaux et un large choix de CD et DVD.

Des animations variées sont proposées tout au long de l'année (heure du conte, accueil de classes, spectacles etc.).

Il est possible de réserver des livres qui sont déjà empruntés, mais également de faire des suggestions d'achat qui pourraient être prises en compte selon l'intérêt de l'ouvrage pour un grand nombre de lecteurs.

Les périodiques, journaux et magazines, peuvent être empruntés sauf le dernier numéro, celui-ci devant être consulté sur place.

Les bibliothécaires proposent régulièrement des catalogues thématiques et des listes de nouveautés, afin de vous guider dans vos choix.

Des ordinateurs portables à usage sur place sont à votre disposition. Ils vous permettront d'effectuer des recherches sur Internet ou d'utiliser les outils de bureautique proposés.

Il est possible d'emprunter par inscription et pour 3 semaines :

- 4 livres + 4 revues
- 4 CD ou CD-ROM
- 1 DVD pour 2 semaines

Il est possible de prolonger (sur place ou par téléphone) la durée de prêt des documents (sauf les DVD) à condition qu'ils ne soient pas sollicités par un autre lecteur.

Le règlement

Les usagers de la bibliothèque sont tenus d'avoir un comportement correct, c'est à dire ne pas gêner les autres usagers en étant bruyant ou en chahutant.

Il est nécessaire d'éteindre les téléphones portables et les baladeurs musicaux.

Tout document détérioré ou perdu doit être remplacé.

Il est interdit de manger et de boire dans les locaux.

Les infractions au règlement seront sanctionnées par une exclusion temporaire, voire définitive.

Les consignes données par le personnel doivent être respectées impérativement.